

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Contrôle des archives publiques

Bordereau des documents proposés à l'élimination, soumis au visa de l'administration des Archives départementales
(à retourner en 1 exemplaire signé et daté à : M. le Directeur des Archives départementales du Puy-de-Dôme 75
rue de Neyrat BP 20 - 63018 CLERMONT-FERRAND Cedex 2)

Service demandeur :

Réglementation :

Métrage total : m

à compléter obligatoirement

Analyse des documents à éliminer	Date	Observations

Fait à :
Le Chef du service versant

Fait à Clermont-Ferrand, le :
Le Directeur des Archives départementales
du Puy-de-Dôme,

Henri Hours